



PRÉVENIR
S'INFORMER
RÉAGIR
ensemble !



Le risque inondation :
un risque connu sur le territoire communal



DICRIM

COMMUNE **D'AUSSEVIELLE**



CONNAÎTRE LES RISQUES



S'INFORMER
ET ÊTRE ALERTÉ



ADOPTER
LES BONS RÉFLEXES



SE PROTÉGER
ENSEMBLE



Ce document présente les **risques majeurs** auxquels la commune peut être exposée ainsi que les mesures de prévention, d'alerte et de protection à connaître.

À CONSERVER ET À CONSULTER RÉGULIÈREMENT



NUMÉROS D'URGENCE



112

URGENCES
EUROPÉENNES



18

SAPEURS-
POMPIERS



17

POLICE
SECOURS



15

SAMU



114

URGENCE
SMS



Pour plus d'informations sur les risques majeurs : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Chères Aussevielloises, Chers Ausseviellois,

La sécurité de la population constitue une priorité permanente pour l'équipe municipale. Notre commune est exposée à plusieurs risques naturels et technologiques qu'il est essentiel de connaître afin de mieux s'en protéger,

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune d'Aussevielle met à votre disposition ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Son objectif est de vous informer de manière claire, simple et pratique sur les risques susceptibles de survenir sur notre territoire, sur les dispositifs de prévention et de protection mis en œuvre, ainsi que sur les comportements à adopter en cas d'événement.

Ce document recense les principaux risques identifiés sur la commune :

- les inondations ;
- les mouvements de terrain ;
- le risque sismique ;
- le risque de rupture de barrage ;
- les phénomènes climatiques exceptionnels ;
- le transport de matières dangereuses ;
- les risques industriels liés aux établissements classés.

Parce qu'un citoyen informé est un citoyen mieux préparé, je vous invite à prendre connaissance attentivement de ce document, à vous familiariser avec les consignes de sécurité qu'il contient et à le conserver afin de pouvoir le consulter rapidement en cas de besoin.

La prévention et la gestion des risques sont l'affaire de tous. Ensemble, par une bonne connaissance des dangers potentiels et des réflexes à adopter, nous contribuons à renforcer la sécurité de notre commune et la protection de chacun.

Je vous remercie de l'attention portée à ce document.



David ANDRÉ
Maire d'Aussevielle

Le PCS, DICRIM : outils de prévention	3
Comment sont gérés les risques dans la commune ?	4
RISQUES NATURELS	
Inondation	5
Séisme	7
Phénomènes climatiques exceptionnels	8
RISQUES TECHNOLOGIQUES	
Rupture de barrage.....	9
Risque industriel	10
Transport de matières dangereuses et canalisations	11
INFORMATION AUX POPULATIONS	
L'alerte des populations.....	12
Les personnes vulnérables.....	13
Kit d'urgence	14

Le PCS, qu'est-ce que c'est ?

Les communes, sous l'autorité du Maire, élaborent un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Le PCS, outil de gestion des crises des communes, permet de préparer la réponse à tout type d'événements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.). Document à visée résolument opérationnelle, il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

Par ailleurs, Aussevielle est appuyée dans ces missions par l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées qui dispose d'un **Plan Inter-Communal de Sauvegarde** (PICS). Ce plan permet à notre commune de solliciter les moyens propres de l'EPCI et les moyens mutualisés des communes-membres de l'intercommunalité. Il organise également la continuité des compétences exercées par l'EPCI en période de crise (mobilité, eau potable, assainissement, etc.).

Et le DICRIM ...

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** vise à sensibiliser la population aux risques majeurs : naturels et technologiques, auxquels la commune est exposée, et à faire connaître les mesures de sauvegarde à respecter pour s'en protéger. Il est établi par le maire à partir des éléments transmis par le préfet dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), enrichis des dispositions prises par la commune.

Consultation du Dossier Départemental des Risques Majeurs des Pyrénées-Atlantiques

Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement, le préfet consigne dans un dossier établi au niveau départemental (le Dossier Départemental des Risques Majeurs – D.D.R.M.), les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Protection-civile/Information-sur-les-risques-majeurs/Dossier-departemental-des-risques-majeurs>

Un citoyen informé est un citoyen préparé

Lisez ce document attentivement, familiarisez-vous avec les consignes qu'il contient, et conservez-le : il pourra vous être utile pour réagir rapidement et efficacement en cas d'événement majeur.

COMMENT SONT GÉRÉS LES RISQUES DANS VOTRE COMMUNE ?

— EN CAS D'ACCIDENT OU DE RISQUE AVÉRÉ, QUI FAIT QUOI ? —



La sécurité de tous
est l'affaire de chacun,
mais aussi l'affaire de tous.



LES SERVICES DE SECOURS

Interviennent pour porter
secours aux victimes et
circonscrire l'accident.



LE MAIRE

Est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**,
en lien avec la cellule de crise communale.
Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre
tout en rendant compte aux autorités préfectorales.
Il est responsable du **Plan Communal de
Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de
sauvegarde de la population et des biens, notamment
les mesures pour alerter, informer, héberger, ravitailler.



LE PRÉFET

Coordonne les forces de l'ordre et
de secours. Si l'événement concerne
plusieurs communes ou si sa gestion
dépassse les moyens de la commune,
il peut déclencher le **Plan Organisation
de la Réponse de Sécurité Civile
(ORSEC)** et devenir le **Directeur
des Opérations de Secours (DOS)**.

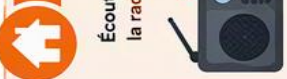


LES CITOYENS

Réagissent aux alertes,
se mettent en sécurité,
facilitent les secours par
leur comportement, se
montrent patients et solidaires.
Ils peuvent se préparer
davantage en élaborant leur
**Plan Familial de Mise
en Sécurité (PFMS)**.



ACCIDENT, RISQUE MAJEUR



À LA MAISON, AU BUREAU, DANS L'ENTREPRISE



À L'ÉCOLE

L'établissement déclenche son Plan
Particulier de Mise en Sécurité (PPMS),
organisation interne permettant
d'assurer la sécurité des enfants et du
personnel en attendant les secours.



NUMÉROS D'URGENCE

112
NUMÉRO
D'URGENCE
EUROPÉEN

18
SAPEURS-
POMPIERS

17
POLICE
SECOURS

15
SAMU

114
NUMÉRO
D'URGENCE
POUR LES
PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES



RAPPEL : LES BONS RÉFLEXES SAUVENT DES VIES



Mettez-vous
en sécurité



Informez-vous
et respectez les
consignes



Soyez solidaires
et aidez les
personnes
vulnérables



Ne téléphonez
qu'en cas
d'urgence



PLUS D'INFORMATIONS
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Rubrique « Politiques publiques » > « Sécurité » > « Protection Civile » >
« Information sur les risques majeurs » > « Dossier Départemental des Risques Majeurs »



CONSERVEZ CE DOCUMENT
Il peut vous sauver la vie

RISQUES NATURELS

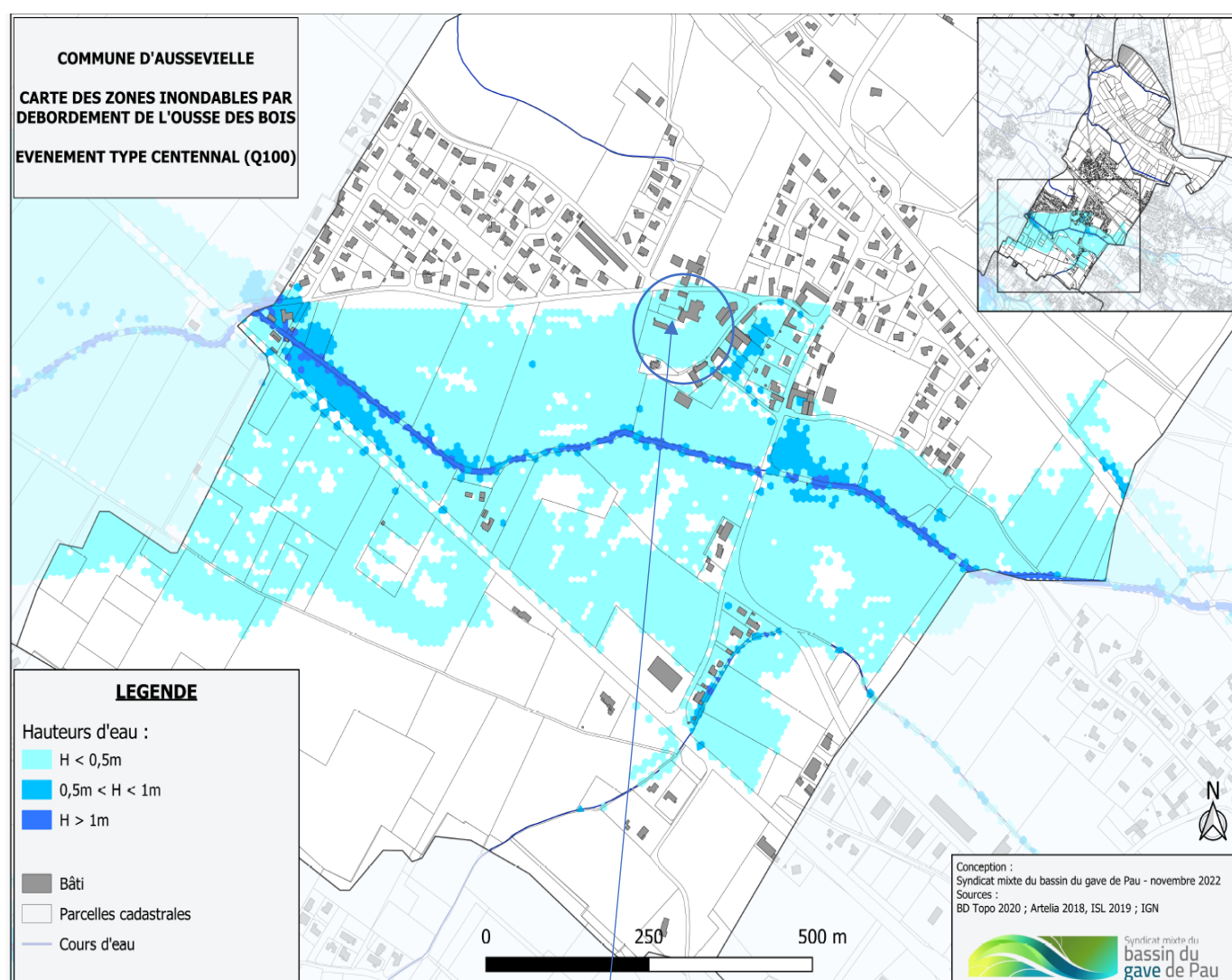


RISQUE NATUREL INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut résulter du débordement d'un cours d'eau lors d'une crue, ou de la remontée de la nappe phréatique après des pluies prolongées.

Risque sur la commune : **Existant — crue rapide et remontée de nappe**

Secteurs inondables sur la commune



CENTRE DU VILLAGE :
MAIRIE / ECOLE / EGLISE / SALLE MULTI-ACTIVITES

Historique : catastrophes naturelles reconnues sur la commune

Date de l'événement	Nature
Novembre 1982	Inondations et coulées de boue
Juin 1988	Inondations et coulées de boue
Mai 1993	Inondations et coulées de boue
Juin 1993	Inondations et coulées de boue
Janvier 2009	Inondations et coulées de boue
Juin 2018	Inondations et coulées de boue

Sécurisez vos biens...

Colmatez toutes vos ouvertures avec des serviettes, des chiffons, des sacs de sables ou des planches afin de limiter les entrées d'eau. Mettez également en hauteur tous vos objets fragiles, documents importants, mais aussi produits contenant des substances toxiques (produits ménagers, peinture, etc.).

... Et votre santé !

Tous les objets ayant séjourné dans l'eau sont potentiellement porteurs d'infections : adoptez le réflexe de porter des gants et des vêtements de protection pour ne pas les toucher directement.

En outre, ne buvez pas d'eau du robinet tant que votre réseau d'eau n'a pas été désinfecté. Dès que possible, aérez votre logement un maximum afin d'éviter les moisissures. Jetez tout ce qui a été endommagé, y compris les matelas et fauteuils.

Enfin, désinfectez à l'eau de javel tout votre intérieur (murs compris) et tous les objets inondés. Par la suite, vous devrez remplacer les murs en placo ou plâtre et les isolants afin d'éviter la formation de moisissures, source d'infections.

Les bons réflexes

AVANT

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes auprès de la mairie
- Suivre la météo et les prévisions de crue (Météo-France, Vigicrues)
- Mettre hors d'eau meubles, objets de valeur et documents importants
- Préparer un kit d'urgence 72h (radio à piles, eau, nourriture, papiers, médicaments)

PENDANT

- Se réfugier en un point haut, écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner pour libérer les lignes de secours
- Ne jamais s'engager, à pied ou en voiture, sur une route inondée

APRÈS

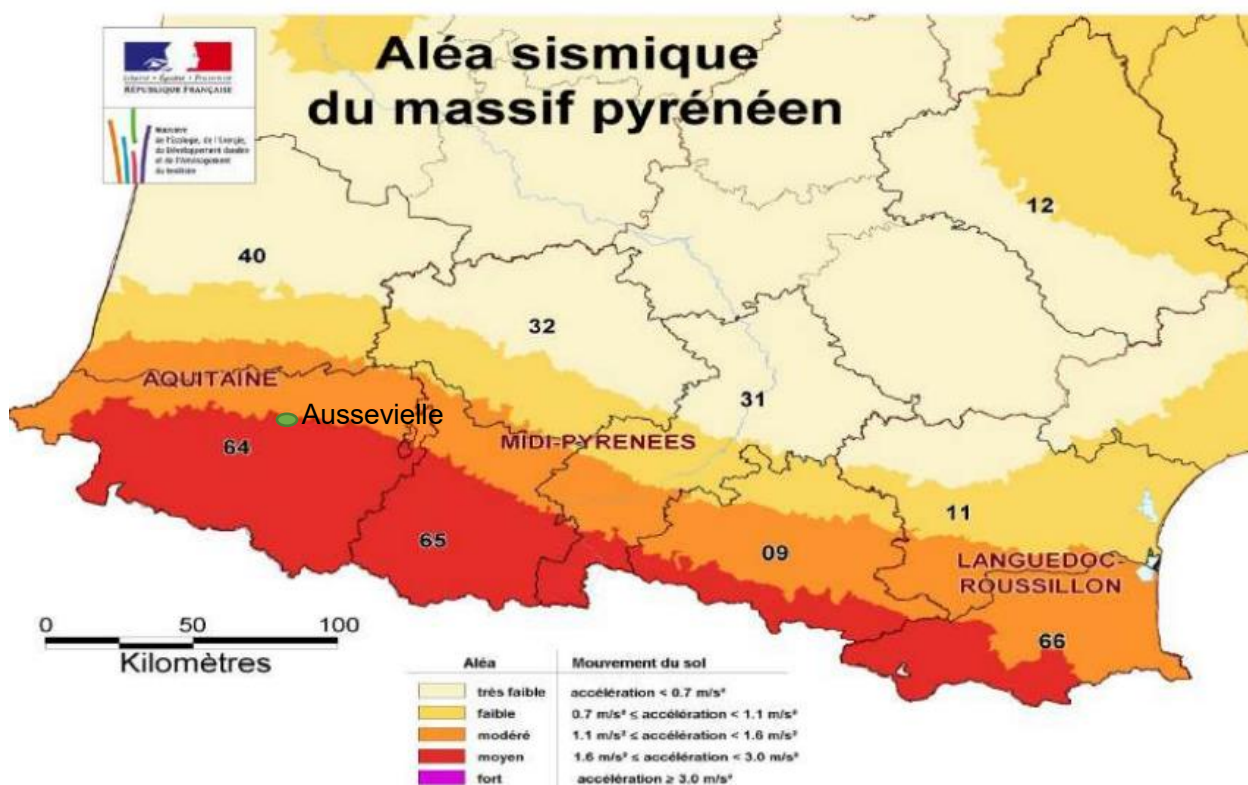
- Aérer et désinfecter les pièces touchées
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Aider les personnes sinistrées ou vulnérables de votre entourage



RISQUE NATUREL SÉISME

Un séisme se traduit en surface par des vibrations plus ou moins violentes du sol, généralement liées à la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille. Il peut avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, liquéfaction des sols.

Zone de sismicité réglementaire : **Moyen — niveau 4 sur 5**



Les bons réflexes

AVANT

- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Repérer un endroit où se mettre à l'abri
- Fixer les meubles lourds et les appareils qui pourraient basculer
- Préparer un kit d'urgence 72h

PENDANT

- À l'intérieur : s'abriter sous un meuble solide ou près d'un mur porteur, s'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur : s'éloigner des bâtiments, arbres et lignes électriques
- En voiture : s'arrêter à distance des constructions, rester à l'intérieur

APRÈS

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme
- Évacuer le bâtiment en cas de séisme important (risque de répliques)
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes



RISQUE NATUREL

PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

L'ensemble des communes du département est concerné par les risques climatiques : tempêtes (vents supérieurs à 89 km/h), orages violents, fortes chutes de neige ou canicule (température minimale supérieure à 20°C et maximale supérieure à 34°C pendant au moins trois jours consécutifs).

L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT EST CONCERNÉ PAR LES RISQUES CLIMATIQUES

**TEMPÊTES**
Vents supérieurs à 89 km/h

**ORAGES VIOLENTS**

**FORTES CHUTES DE NEIGE**

**CANICULE**
Température minimale supérieure à 20°C et maximale supérieure à 34°C pendant au moins trois jours consécutifs.

**PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
TOUTES LES COMMUNES CONCERNÉES

INFORMEZ-VOUS ET SOYEZ VIGILANTS



MÉTÉO-FRANCE

Consultez les prévisions et les vigilances sur www.meteofrance.com

VIGICRUES

Informez-vous sur les risques d'inondations et la surveillance des cours d'eau sur www.vigicrues.gouv.fr

EN CAS DE RISQUE MAJEUR



Écoutez la radio et respectez les consignes



En cas d'urgence, appelez le 112



Ne vous déplacez pas inutilement

LES BONS RÉFLEXES



S'informer

et rester à l'écoute des consignes



Protéger

son domicile et ses proches



Avoir les bons réflexes

et les numéros d'urgence



Être solidaire

et prendre soin des autres



Face aux risques climatiques, restons informés, préparés et solidaires. La sécurité de chacun dépend de l'attention de tous.



Les bons réflexes

AVANT

- Consulter la carte de vigilance météo (meteofrance.com) ou vigicrues (vigicrues.gouv.fr)
- Rentrer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Fermer portes, fenêtres et volets

PENDANT

- Rester chez soi, à l'écart des fenêtres, écouter la radio
- Éviter tout déplacement à pied ou en voiture
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- En cas de canicule : boire régulièrement, éviter les efforts, donner des nouvelles à son entourage

APRÈS

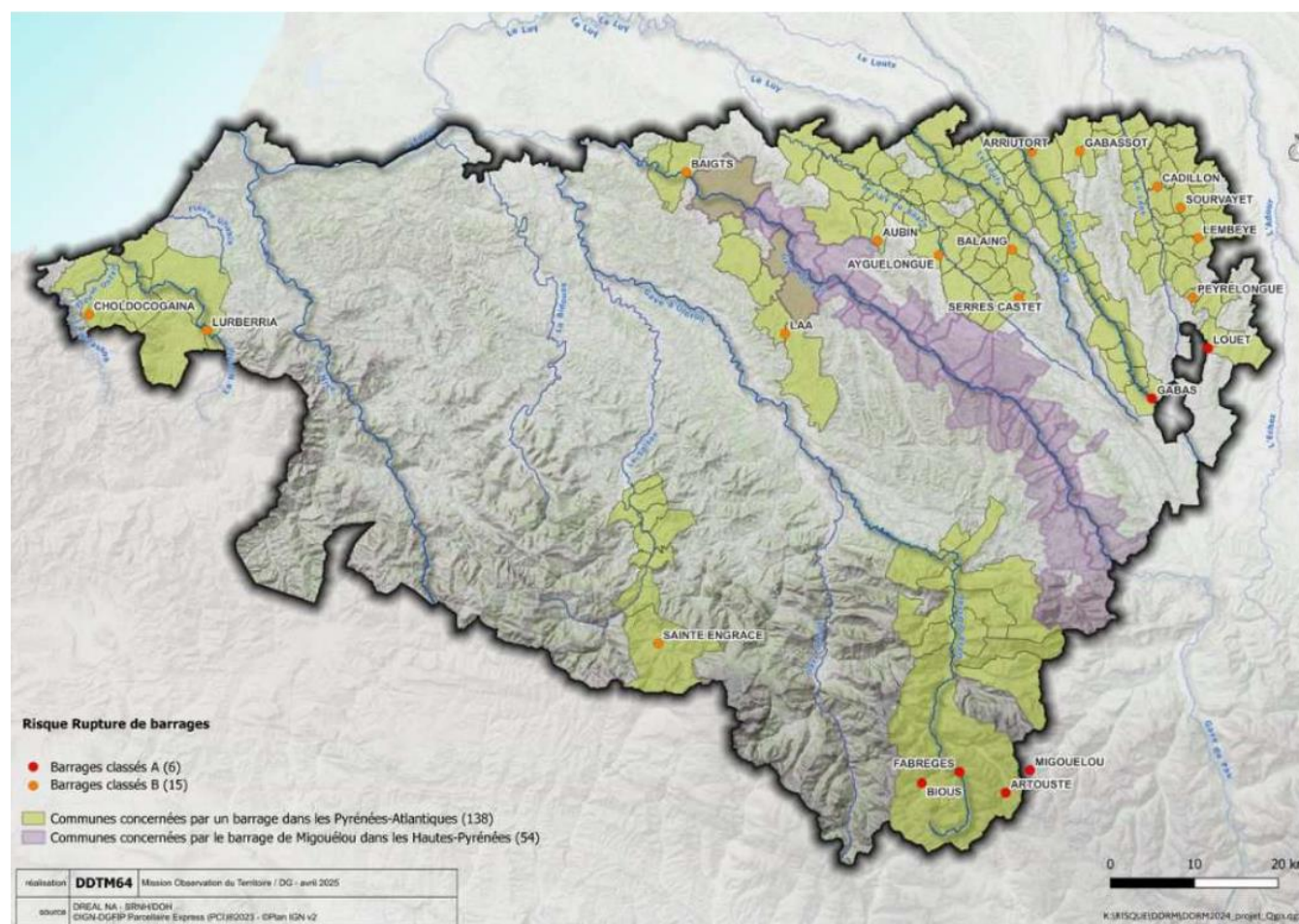
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne jamais toucher un fil électrique tombé au sol
- Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre (ou faire appel à un professionnel)



RISQUE TECHNOLOGIQUE RUPTURE DE BARRAGE

La rupture d'un barrage entraînerait la formation d'une onde de submersion se propageant vers l'aval, pouvant provoquer une inondation brutale des zones situées sur son parcours. Aussevielle est recensée par les services de l'État parmi les communes concernées par ce risque.

Risque sur la commune : **Concerné**



Les bons réflexes

AVANT

- S'informer des risques existants et des consignes de sécurité auprès de la mairie
- Repérer les points hauts sur lesquels se réfugier

PENDANT

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas, écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

APRÈS

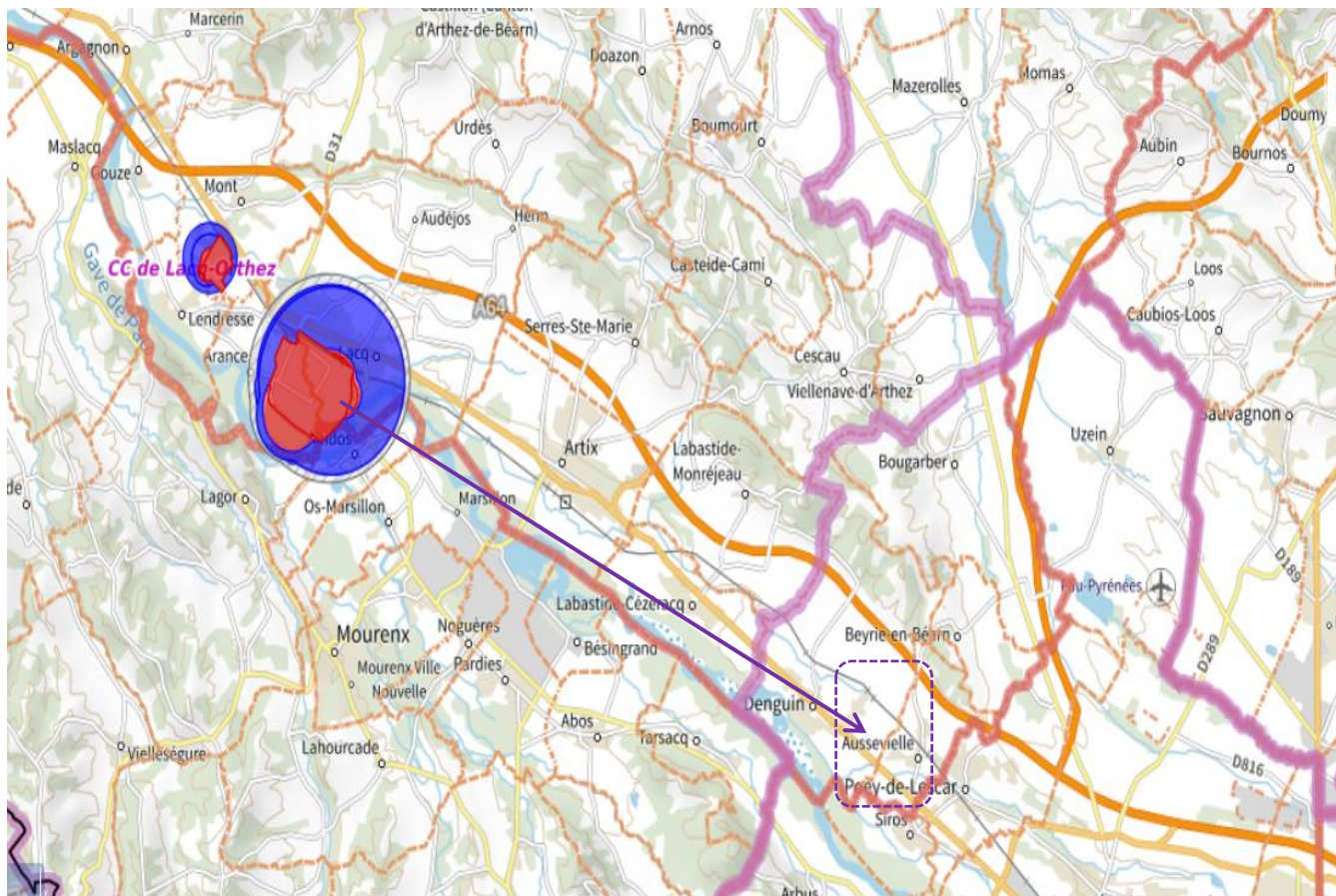
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte avant de regagner son domicile



RISQUE TECHNOLOGIQUE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement (effets thermiques, toxiques ou de surpression). Aussevielle est recensée par la préfecture au titre du risque lié aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Risque sur la commune : Concerné



Les bons réflexes

DÈS L'ALERTE, SE CONFINER

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation et la climatisation
- Écouter la radio et suivre les consignes des autorités
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

À LA FIN DE L'ALERTE

- Aérer le local de confinement
- Ne rentrer chez soi que sur autorisation d'une personne agréée



RISQUE TECHNOLOGIQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque est consécutif à un accident survenant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ou à une fuite sur une canalisation. La commune d'Aussevielle est traversée par des canalisations de transport de gaz naturel, et des véhicules transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques.

Risque sur la commune : **Concerné — canalisations et transport routier**

⚠ ALERTE

- Alerter les sapeurs-pompiers (18 ou 112) en précisant le lieu exact et la nature du sinistre
- Si possible, préciser le code danger et le code matière visibles sur le véhicule
- Baliser les lieux et écarter toute personne à proximité
- S'éloigner perpendiculairement au vent

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT



Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger

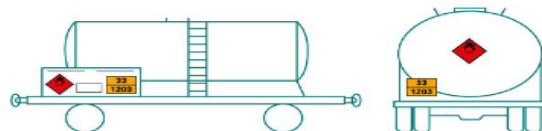


< Code danger

< Code matière



< Symbole du danger



Les bons réflexes

AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses

DÈS L'ALERTE, SE CONFINER

- Quitter la zone de l'accident
- Rejoindre le bâtiment le plus proche, fermer portes et fenêtres
- Arrêter la ventilation et la climatisation
- Écouter la radio, ne pas aller chercher ses enfants à l'école

À LA FIN DE L'ALERTE

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte
- Aérer le local de confinement

L'ALERTE DES POPULATIONS

1. Le signal national d'alerte

En cas de danger, la population peut être prévenue par une sirène. Le signal d'alerte est un son montant et descendant, répété trois fois pendant une minute chacun, séparés d'un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de trente secondes.



2. FR-Alert

FR-Alert est le dispositif national qui permet d'alerter directement, par téléphone mobile, les personnes présentes dans une zone géographique concernée par un danger majeur, imminent ou en cours. Aucune application ni inscription préalable n'est nécessaire : le message s'affiche automatiquement sur les téléphones situés dans la zone, avec un signal sonore spécifique même en mode silencieux.



Tout type d'évènement majeur justifiant la population concernée pour une mise en sécurité et notamment :

- Événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique...
- Biologiques et chimiques : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire...
- Sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire...
- Technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel...
- Évènement grave de sécurité publique, acte à caractère terroriste

3. Application mobile d'information communale

La commune utilise l'application mobile « Intramuros » pour communiquer avec ses habitants mais également l'application de l'agglomération « Ma ville facile ».

Grâce à ce canal numérique, la mairie informe régulièrement les citoyens de l'actualité locale, des événements, des travaux en cours, mais également de toutes les informations importantes liées aux risques climatiques, aux alertes de sécurité et à toute situation exceptionnelle.

Nous vous encourageons vivement à installer ces applications et à suivre les informations diffusées. Elles constituent un moyen rapide et efficace de rester informé, en particulier en cas d'alerte majeure ou de situation d'urgence.



4. Fréquence radio locale

En cas d'évènement majeur, l'information sera diffusée en direct sur les ondes de la radio locale, **Ici Béarn Bigorre (France Bleu / Pau) — 102.5 FM**, que nous vous invitons à écouter.

SOLIDARITÉ

LES PERSONNES VULNÉRABLES

Il est important que les personnes âgées, dépendantes, isolées ou en situation de handicap se signalent auprès des services municipaux. En cas de crise majeure, il est primordial que ces personnes puissent être identifiées, alertées et prises en charge rapidement.

Se faire recenser

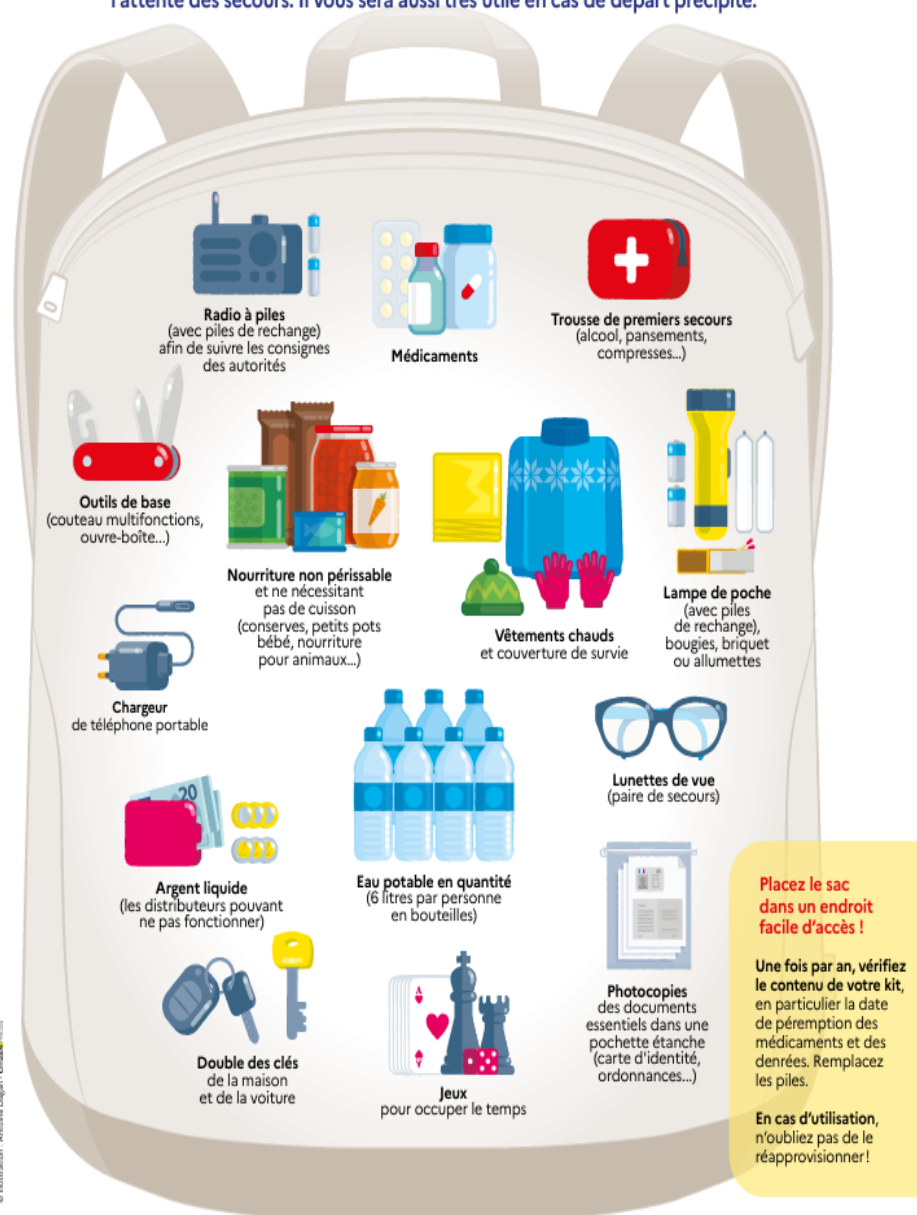
Vous pouvez contacter la mairie d'Aussevielle pour vous faire recenser, ou faire recenser un proche isolé, âgé ou en situation de handicap, au 05 59 68 62 06.

KIT D'URGENCE

En situation de crise, les autorités peuvent ordonner une évacuation immédiate ou recommander de rester chez soi en attendant les secours. Dans les deux cas, il est essentiel d'avoir préparé un kit d'urgence qui vous permettra d'être autonome pendant 3 jours.

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



1. une radio à piles,
2. une trousse de premiers secours
3. des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...),
4. de la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux, ...),
5. des vêtements chauds et une couverture de survie,
6. une lampe de poche (avec piles de rechange), des bougies, un briquet ou des allumettes,
7. un chargeur de téléphone portable
8. les lunettes de vue (paire de secours),
9. des médicaments de base et les traitements en cours,
10. de l'argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner),
11. de l'eau potable en quantité,
12. des photocopies des documents essentiels dans un pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...),
13. le double des clés de la maison et de la voiture,
14. des jeux pour occuper le temps.



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

COMMUNE D'AUSSEVIELLE



INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

Ce document présente les principaux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune d'Aussevielle ainsi que les consignes de prévention, d'alerte et de sécurité à connaître.

Il a pour objectif d'informer chaque habitant sur les comportements à adopter avant, pendant et après un événement afin de contribuer à la sécurité de tous.



À conserver et à consulter régulièrement.



Mairie d'Aussevielle



4 rue de Gozes Abadie, 64230 Aussevielle



05 59 68 62 06



mairie@aussevielle.fr



www.aussevielle.fr